



COVID-19

UN ACCORD DE RELANCE À RESPECTER ET À ADAPTER

Une réunion s'est tenue le 18 août avec le ministre du Travail et les organisations syndicales et patronales, précédée d'une première réunion d'information, le 14 août sur l'état de l'épidémie de COVID-19. Cette réunion avait pour objectif de présenter les projets de mesures accompagnant la reprise d'activité au terme de la période estivale.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE EN PERMANENCE

Le Gouvernement a fait part de son intention de rendre **le port du masque obligatoire sur les lieux de travail dans les espaces clos et partagés (réunions, couloirs, vestiaires, bureaux occupés par 2 personnes et plus, open-space...)**.

Si le Gouvernement confirme cette intention, il reviendra aux entreprises des IEG de mettre en œuvre ce dispositif renforcé qui peut aller au-delà des dispositions prévues et appliquées actuellement.

Si nous ne sommes pas épidémiologistes, il nous appartient en revanche, via les instances représentatives du personnel, d'informer et d'agir sur les conséquences de ces nouvelles dispositions.

D'ores et déjà, nous interpellons les employeurs sur les conditions de travail des salariés qui devront porter un masque pendant toute leur journée de travail, transports compris, mais également sur les conséquences pratiques du respect de la distanciation physique notamment en open-space.

TÉLÉTRAVAIL « RECOMMANDÉ »

Sur **le télétravail**, le Gouvernement n'envisage pas, à ce stade, un recours systématique, voire obligatoire, mais le considère comme **une pratique recommandée**, en le reliant au problème de la fréquentation des transports en commun, et pouvant être utilisé de façon renforcée en fonction de situations et critères locaux (périmètre d'une entreprise, d'un établissement, d'une localité ou d'une région).

FO estime et propose que le télétravail continue à être privilégié, notamment pour toutes les activités qui peuvent aisément se réaliser à distance.

Il faut également examiner en CSE les taux d'occupation dans chaque site, permettant l'effectivité des mesures de protection et donc le respect du principe de prévention.

À notre sens, il s'agit de la seule manière de limiter les contacts physiques, que ce soit sur les sites de travail, comme dans les transports en commun, mais aussi de pouvoir limiter le port du masque pendant des journées et semaines entières !

OPEN-SPACE : COPIE À REVOIR !

Le sujet des open-spaces doit être réinterrogé et remis en cause dans sa conception actuelle, et ceci de manière sereine, pragmatique, mais aussi réaliste eu égard à la nouvelle donne actuelle et future.

Pour beaucoup d'autres activités, ces espaces de travail sont contreproductifs et, crise sanitaire oblige, ils sont devenus un non-sens extrêmement risqué.

Il est grand temps que nos entreprises abandonnent leurs dogmes rigides et leurs fausses certitudes, comme l'ont fait bien d'autres entreprises...

La prévention et la préservation de la santé doivent être la priorité pour cette reprise d'activité à haut risque !

Les négociations à venir devront promouvoir des fonctionnements et des organisations qui permettront aux salariés de travailler en confiance et sans avoir peur pour leur santé.

Malgré un contexte difficile, il est possible de poser de nouvelles bases pour que l'ensemble du personnel des IEG se sente bien dans leur entreprise !